

# Introduction aux « territoires du bien-être » : réenchanter nos espaces ?

« Une harmonie secrète s'établit entre la terre et les peuples qu'elle nourrit et quand les sociétés imprudentes se permettent de porter la main sur ce qui faisait la beauté de leur domaine, elles finissent toujours par s'en repentir. Là où un sol s'est enlaidi, là où toute poésie a disparu du paysage, les imaginations s'éteignent, les esprits s'appauvrissent, la routine et la servilité s'emparent des âmes et les disposent à la torpeur et à la mort. »

**Élisée Reclus, *Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes*, 1866.**

Intermittences du paysage

Le paysage est un intermittent du débat public. Tout comme le furet de la chanson, « il est passé par ici et repassera par là ».

Il est passé par l'opposition aux lignes à Haute-Tension ; celles-ci avaient pourtant servi d'arrière-plan à « un président jeune pour une France moderne »<sup>1</sup> mais on les trouvait incongrues, par exemple, au droit des églises peintes et des coquets villages aux toits d'ardoise du Val Louron, dans les Pyrénées.

Il est passé par l'éradication des dépôts d'ordures fumants de la « France défigurée », combat emblématique de cette première émission de télévision sur l'environnement – bien avant Ushuaia ! – qui mettait le paysage en avant-garde de la prise de conscience écologique. Il est passé par la contestation des panneaux publicitaires tapageurs, que leur prolifération rendait d'ailleurs illisibles.

Il n'est pas passé, en revanche, par la reconstruction du pays dans les années 1950, par les « grands ensembles » des années 1960, par la « révolution verte » agricole, ses remembrements conquérants ou ses reboisements impérieux qui ont parsemé les collines de carrés de conifères, hommages incertains à l'activité philatélique ; il n'est pas passé non plus par la prolifération, dans les années 1970-1980 des lotissements pavillonnaires disposés en raquettes de tennis de plus en plus loin des centres urbains ; il s'est bien gardé, également, de passer par ces zones commerciales dont l'appellation d'entrées de ville est une insulte à la modeste mais harmonieuse architecture des anciens faubourgs ; et il ne s'est invité que tardivement dans le plan d'équipement autoroutier des années 1970-1980 où on a fini par se souvenir que les Ponts-et-Chaussées étaient aussi les auteurs de ces bien-nommés « ouvrages d'art ».

Notre paysage-furet a tout de même émergé de manière significative dans la décennie 1990 qui s'est ouverte par la Loi Paysage du 8 janvier 1993<sup>2</sup> et close par l'adoption à Florence le 20 octobre 2000 de la Convention européenne du paysage. Cette période a été jalonnée des premiers plans et atlas de paysage, des observatoires photographiques, des projets de développement durable agricoles ; elle a été marquée par l'attention portée aux terrasses, au végétal urbain ou aux paysages de marais...

Mais le paysage s'est littéralement éclipsé, en revanche, lors de la décennie suivante : il fut le grand absent du Grenelle de l'Environnement, et ce malgré la mobilisation sociale autour d'« États généraux du paysage »<sup>3</sup> malencontreusement ignorés par les responsables ministériels d'une politique publique alors réduite à l'anecdote ; à ce moment s'imposait, en effet, la thématique de la biodiversité ; ce terme dûment quantifiable et scientifiquement fondé rassurait les managers publics obnubilés par la « politique du chiffre », et dédaigneux de ces préoccupations subjectives, culturelles ou, pire, artistiques. Il s'agissait de sauver la planète, en combattant les dégâts causés au

1 Slogan du Candidat François Mitterrand lors de l'élection présidentielle de 1965. En 1981, ce sera un charmant village de Saône-et-Loire qui sera le décor de « La force tranquille ».

2 Premier texte législatif français consacré aux paysages du quotidien. Jusque-là les lois ne traitaient que les paysages d'exception (sites classés et inscrits en 1906-1930).

3 Un « Manifeste pour le paysage » avait été rédigé sous l'impulsion notamment de la Fédération Nationale des SAFER et des CAUE, avec l'appui étonnamment conjoint de France-Nature-Environnement et de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. Ses signataires se sont retrouvés au Palais d'Iéna, siège du Conseil Economique et social, à Paris, pour de très réussis « États Généraux du Paysage » le 8 février 2007. Le Ministère chargé du paysage en était absent...

climat et à la nature par la « prédation » humaine. Qu'importait la « qualité du cadre de vie » s'il n'y avait plus de vie du tout !

Sortant de son terrier, le paysage-furet « re-passe aujourd'hui par là », et avec force et vigueur, comme porte-étendard de l'opposition aux éoliennes, « semées à tous vents »<sup>4</sup> sur nos territoires au hasard des terrains disponibles, et le plus souvent en cachette des riverains. Du coup, les autorités publiques redécouvrent que le paysage peut être un prétexte à contester, donc un sujet à traiter, mais malheureusement dans un cadre étroit et technique, donc peu susceptible de répondre aux inquiétudes exprimées.

### P00C00FIG001

« *Il repassera par là !* » : les éoliennes depuis la fenêtre du TGV : une intrusion incontournable dans notre quotidien et dans le débat public de ces dernières années. © Nicolas Sanaa

On s'est ainsi (parfois) rendu compte que malgré sa réduction à un supplément décoratif ou à une expression de la nostalgie des temps anciens, le paysage avait poursuivi sa route en opérant, à l'instar d'un méchant virus, une manière de mutation : d'objectif à atteindre, ou de constat dressé, il se faufile désormais dans les débats comme une méthode et un instrument au service des politiques de développement durable. C'est d'autant plus opportun de sa part que ces politiques peinent fortement à se mettre en place tant elles bousculent les habitudes de vie et les certitudes acquises. Certitudes que la terre est inépuisable, que les problèmes doivent être traités l'un après l'autre, et que les experts, enfin, « *savent ce qu'ils font* »...

Le paysage comme approche des questions d'aménagement – et non plus comme finalité – prétend que l'on doit se soucier de la finitude des territoires, qu'on doit y coordonner les interventions sectorielles et que les populations locales ont une « *expertise d'usage* » qu'il serait judicieux d'écouter. Paysage et développement durable ont donc vocation à conclure une mutuelle et profitable alliance<sup>5</sup>. Et pour convaincre de l'intérêt d'une telle alliance, notre impertinent furet-paysage a le front de prétendre que son harmonie serait, de surcroît bonne pour la santé !

Le paysage, c'est bon pour la santé

De fait, il ne manque pas d'arguments en ce sens : au cours de la récente crise sanitaire, le paysage a fait une spectaculaire réapparition : même si c'était de manière implicite, il n'y a pas de doute : « *il est repassé par là* » ! Chacun a en effet admis que les « confinés » les plus heureux du printemps 2020 (toutes proportions gardées dans de telles circonstances) avaient été ceux qui disposaient d'un jardin, ou qui avaient eu les moyens de partir « à la campagne » : on a assisté, au milieu « *des lilas et des roses* »<sup>6</sup> à un véritable exode des citadins (17 % des franciliens tout de même...) vers des lieux réputés plus avenants car moins denses et sans doute aussi moins marqués par cette croissance enlaidissante qui, de l'avis commun, a été celles de nos villes et de leurs banlieues au cours des dernières décennies. Ceux qui le pouvaient, avec le poids d'injustices sociales que cela suppose, ont très clairement signifié ce qu'était pour eux un paysage « *bon pour la santé* ».

Il n'est en effet pas absurde d'affirmer qu'il existe, attesté par un nombre important d'études scientifiques, un lien très fort entre paysage et santé : il faut évidemment que celle-ci soit entendue au sens où la définit, dans sa charte constitutive, l'Organisation mondiale de la santé : « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladies ou d'infirmités »<sup>7</sup>. Ce à quoi fait écho la Convention européenne du paysage dont le préambule affirme que « *le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social* ».

Dans plusieurs pays d'Europe, ce lien a fait l'objet de réflexions approfondies, voire de politiques concrètes. Ainsi les paysagistes anglais du Landscape Institute<sup>8</sup> ont-ils édité une brochure doctrinale « *Creating healthy*

4 Pour les plus jeunes : « *Je sème à tous vents* » a longtemps été le slogan publicitaire des dictionnaires Larousse : on y voyait une dame souffler sur une fleur de pissenlit, dont les spores s'éparpillaient ainsi au hasard du vent et du souffle, telles les éoliennes sur leurs premiers territoires d'implantation.

5 Le texte de la convention Européenne du paysage suggère une telle alliance : il est ainsi question dans la définition donnée de la « gestion des paysages » (article premier § e-), « *de guider et harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales* » et ce « *dans une perspective de développement durable* ». On ne va pas, toutefois, jusqu'à rendre explicite l'idée que la transition vers le développement durable pourrait se faire *par* le paysage en tant que méthode pertinente pour faciliter, accélérer, ou faire adhérer à cette transition.

6 Poème d'Aragon relatant l'exode de mai-juin 1940.

7 Voir sur le site de l'OMS : <https://www.who.int/fr/about/who-we-are/constitution> non valide

places »<sup>9</sup> qui énonce des principes de composition du paysage favorables à la santé telle que la définit l'OMS). Ils écrivent ainsi : « *des paysages sains délassent la population, accroissent les relations sociales, et réduisent les incivilités, l'isolement et la nervosité*<sup>10</sup> ».

P00C00FIG002

Enfants et jeux d'eau à Nantes : pour eux, apparemment, un paysage du bien-vivre !

© Mireille Tenant

En Suisse, les politiques de la confédération comptent la santé au nombre des « *prestations paysagères* ». Le département fédéral de l'Environnement a publié, il y a quelques années, un fascicule : « *promotion de la santé et aménagement du paysage* »<sup>11</sup> qui démontre avec clarté la valeur sanitaire de paysages harmonieux, en ville comme à la campagne.

En France-même, certains hôpitaux ont aménagé des « *jardins thérapeutiques* » surtout destinés à la psychiatrie ou à la gériatrie, sans pour autant qu'il en soit tiré des enseignements plus généraux sur les corrélations santé-paysage, du niveau de ceux développés par nos voisins.

Pourtant la réflexion commence à mûrir dans ce domaine. Un colloque sur l'interaction entre qualité de vie et qualité des paysages a rassemblé à Clermont-Ferrand puis à Mende du 3 au 9 septembre 2018 quelque cent cinquante géographes, sociologues, historiens, économistes, paysagistes, urbanistes et agronomes, venus de plus de vingt pays. Il était organisé par un réseau au nom imprononçable, mais au dynamisme inventif : le PECSRL (*Permanent European Conference for the Study of the Rural Landscape*). La revue en ligne de la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts) a publié à ce sujet un article intitulé « *Qualité des paysages : le bonheur est bien dans le pré* »<sup>12</sup> qui donnait la parole au géographe et agronome Yves Michelin, qui avait coordonné la rencontre : « *Le paysage n'est pas seulement le papier peint ou l'affiche qui décorent un salon ou une chambre à coucher. Sa matérialité, comme sa perception, peuvent avoir une influence directe sur notre qualité de vie et contribuent en cela au bien-être et au bonheur. Dans un monde globalisé, où l'espace se rétrécit, le paysage devient un repère et un facteur d'enracinement* », poursuit le chercheur. « *Il n'a pas besoin forcément d'être grandiose ou pittoresque. À partir du moment où on le reconnaît, il devient un objet d'identité. Le fait de se sentir chez soi, d'être de quelque part, d'être partie prenante d'un territoire, contribue au bien-être, contrairement au déracinement qui, lui, est dévastateur* »<sup>13</sup>. Et il conclut : *S'il y a un message à retenir, c'est que plus on est attentif au paysage, plus on est attentif aux autres et mieux tout le monde se porte finalement* ».

---

8 Organisation professionnelle des paysagistes anglais, elle est « *royal chartered* », ce qui correspond en France à une déclaration d'utilité publique.

9 Il faut consulter cette brochure qui comporte de multiples exemples à l'appui de la démonstration.  
Téléchargement: [https://landscapewpstorage01.blob.core.windows.net/www-landscapeinstitute-org/2013/11/Public-Health-and-Landscape\\_FINAL\\_single-page.pdf](https://landscapewpstorage01.blob.core.windows.net/www-landscapeinstitute-org/2013/11/Public-Health-and-Landscape_FINAL_single-page.pdf)

10 « *Healthy places relax people, increase social interaction – and reduce anti-social behaviour, isolation and stress* ». Site du Landscape Institute : <https://www.landscapeinstitute.org/policy/health/>

11 Voir la brochure [https://www.sl-fp.ch/admin/data/files/asset/file\\_fr/83/paysage\\_sante\\_150220\\_web.pdf?lm=1533023574](https://www.sl-fp.ch/admin/data/files/asset/file_fr/83/paysage_sante_150220_web.pdf?lm=1533023574)

12 <https://www.banquedesterritoires.fr/qualite-des-paysages-le-bonheur-est-bien-dans-le-pre-affirme-un-reseau-de-chercheurs>

13 Une autre communication au cours de ce même colloque a en particulier décrit « *la thérapie du paysage* » telle qu'on la pratique en Suède : pour soigner les pathologies liées au stress (burn-out) et les suites d'AVC. Depuis 2002, des patients sont accueillis dans un « *jardin de réadaptation* » de 2.300 m<sup>2</sup> au sein du campus universitaire d'Alnarp, près de Malmö, conçu par une équipe interdisciplinaire de paysagistes, psychologues et physiothérapeutes. "La thérapie est progressive. Le premier jour, le patient sera amené à observer le vent dans les arbres, à prendre conscience des bruits de la nature, le lendemain à préparer du thé avec des feuilles puis à faire des travaux de jardinage ou aller en forêt", détaillait la chercheuse Helena Mellqvist. Le tout remboursé par la Sécurité sociale du pays.

Dès 2001, lors de la séance inaugurale de l'éphémère « Conseil national du paysage »<sup>14</sup>, Bernard Lassus, grand prix du paysage en 1996, déclarait, dans sa communication de cadrage « vers un paysage plus global » : « la demande de paysage, si présente aujourd'hui, n'est-elle pas un substitut aux « lendemains qui chantent » et à la déterritorialisation sous ses diverses formes [...] ; le vertige du virtuel implique qu'il ne suffit plus d'être « de là », comme certains le revendiquent passionnément, mais d'être « bien là ».

Les avis et les expériences convergent donc : dans la crise planétaire – et sanitaire – dans laquelle nous sommes sans doute durablement entrés, le paysage comme approche de l'aménagement des territoires est bien une solution : il propose une méthode conduisant au bien-être durable et collectif pour nos civilisations au moment où celles-ci sont bousculées à la fois par la conscience de l'épuisement des ressources dans un monde décidément inextensible, et par la faillite des démarches fondées sur la négation du bien commun au profit de l'efficacité supposée des « eaux glacées du calcul égoïste ».

Le moment est donc peut-être venu, pour notre furet-paysage de « *repasser par là* », et cette fois durablement.

## Vers les territoires du bien-être

Après les « années creuses » de la première décennie de ce siècle, on assiste en effet ces derniers temps à un renouveau réel de la réflexion associative ou universitaire<sup>15</sup>, mais aussi à des initiatives importantes issues des corps d'inspection générale et des services techniques ministériels<sup>16</sup>, parfois même à des paroles politiques fortes sur ce sujet<sup>17</sup>, même si elles ne s'adressent pour l'instant qu'à un public trop restreint de professionnels et d'acteurs de terrain motivés.

Partant de ces prémisses théoriques et des réalisations concrètes – plus nombreuses qu'on ne le croit – constatées sur le terrain lui-même, il faut donc réfléchir de manière globale et agir pour favoriser et accélérer l'émergence de nos futurs « *paysages du bien-être individuel et social* ».

**P00C00FIG003**

Pâturage urbain au Parc de Gerland (Lyon). Une image emblématique du renouveau du discours et de la pratique de l'approche paysagère.

© Fabriques paysage et architecture (Pierre et Rémi Janin)

Le renouveau encore fragile décrit ci-dessus doit en effet s'appuyer sur un discours clarifié relatif aux trois principales « *vertus* » de l'approche paysagère (chapitres I à III) ; il faut ensuite identifier les principaux défis contemporains de la transition écologique par le paysage et décrire les premières réponses qui leur sont apportées (chapitres IV à VI) ; il faut enfin promouvoir des actions ciblées vers les principaux acteurs du

---

14 Créé le 8 décembre 2000 et installé le 28 mai suivant, ce conseil devait « proposer au ministre chargé de la politique des paysages [...], toute mesure *susceptible d'améliorer la situation des paysages en France* ». Il était composé, de manière classique, d'administrations publiques, d'élus nationaux et locaux, d'associations et de personnalités qualifiées. Il a été supprimé en 2014 après seulement deux réunions, conséquence hâtivement tirée de l'éclipse décrite ci-dessus de la politique paysagère nationale pendant la décennie 2010.

15 On évoquera abondamment au cours de ces pages les colloques et articles en ligne organisés et édités par le collectif « *paysages de l'après-pétrole* », dont l'auteur est membre-fondateur, mais on constate aussi ce renouveau dans les articles publiés par les revues comme *Openfield*, qui explore notamment le champ un peu négligé des paysages ruraux et, bien sûr, dans « Projets de paysage », la revue de recherche des cinq écoles de paysage françaises.

16 Au sein du Ministère de l'Écologie un rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable « *connaître le paysage pour en reconnaître la valeur* », rédigé par Anne Fortier-Kriegel et publié en février 2011 a posé les fondements théoriques d'une relance politique en définissant le paysage comme « une réalité composée entre l'homme et la nature », à l'opposé d'une « subjectivité » qui lui déniait la qualité même d'objet de politique publique. Deux années plus tard, le colloque « le paysage au cœur des politiques territoriales », organisé le 18 octobre 2013 au Muséum national d'histoire naturelle, marquait le retour du Bureau du paysage du Ministère de l'Écologie dans une posture d'animation de ces politiques. Un an après encore (avril 2014) paraissait le rapport du CGEDD « *Paysage et aménagement, propositions pour un plan national d'actions* » dû à Jean-Luc Cabrit, Denis Clément et Marie-Pierre Doizelet qui déclinait des solutions concrètes dans ce domaine.

17 Tout particulièrement l'affirmation d'un « droit au paysage » par la ministre de l'Écologie Ségolène Royal, interviewée par Laurent Miguet, dans le mensuel « Paysages-actualités » en avril 2015.

paysage afin que s'affirme, grâce à leur mobilisation conjointe, une mise en œuvre effective de l'approche paysagère au service d'un développement durable et harmonieux des territoires (chapitre VII à IX).

Les neuf développements qui composent cet ouvrage ne reviennent donc pas sur la très riche et pluriséculaire histoire de la notion de paysage, ni sur les débats qui ont conduit à sa définition internationale actuelle<sup>18</sup>. Ils ne font pas non plus le récit de l'émergence des premières politiques du paysage dans notre pays<sup>19</sup>. Ils tentent de dessiner ce que pourrait être *dans les prochaines années* une action publique à la fois cohérente et convaincante, au service d'un environnement mieux préservé et d'un bien-être accru pour l'ensemble de nos concitoyens dans des territoires réenchantés.

Cette politique ouvrirait concrètement la perspective d'un « *droit au paysage* », c'est-à-dire d'une réelle égalité d'accès au développement durable dans un cadre de vie harmonieux, la promesse, ouverte à tous, de « *territoires du bien-être* ».

**P00C00FIG004**

*L'aménagement modeste d'une entrée de maison à Lunas (Hérault). Le bien-être à la portée de tous...*

© Jean-Pierre Thibault

---

18 Rappelons-la une bonne fois pour toutes : pour la Convention de Florence du 20 octobre 2000 déjà mentionnée, le paysage est une « *partie de territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Ce texte rédigé dans le cadre du Conseil de l'Europe et ratifié par 40 états devrait être prochainement ouvert à la signature d'états situés dans d'autres continents.

19 On se référera sur ce point à l'excellente synthèse qui ouvre l'ouvrage d'Alexis Pernet « *Le grand paysage en projet* » paru en 2014 aux éditions MétisPresse. (pp 17-57).